

En Allemagne, les manifestations pour le bien-être des animaux se multiplient. Photo AFP



La castration des porcs devant la justice allemande

Saisie par une association, la Cour constitutionnelle allemande va se pencher sur la castration à vif des porcelets. Cette pratique très répandue dans les élevages soulève une contestation croissante en Europe.

● Effectuée sans anesthésie sur les porcelets de moins de huit jours, la castration cause une intense douleur aux animaux. L'organisation allemande de protection des animaux Peta a déposé mi-novembre un recours constitutionnel contre ce procédé destiné à éviter la mauvaise odeur dégagée par la viande de certains porcs mâles.

Procédure inédite, l'ONG a saisi la justice en tant que représentante des porcs, dont elle estime les droits « bafoués » : elle demande par ce biais aux juges de leur reconnaître des droits individuels. « Des entités non strictement humaines, comme des entreprises ou des associations bénéficient d'une personnalité juridique. Pourquoi donc ne pas l'accorder aux animaux ? », argumente l'avocate de l'association, Cornelia Ziehm.

Interdiction en France en 2021 ?

L'idée de donner une personnalité juridique aux êtres vivants non-humains a fait son chemin ces dernières années, à la faveur du développement du mouvement anti-spéciste. Mais la requête de Peta a « peu de chances d'aboutir » prédit Jens Bülte, professeur spécialiste en droit des animaux à l'université de Mannheim. En 2013, les députés du Bundestag ont adopté une interdiction de la castration des porcs sans anesthésie au 1^{er} janvier 2019, avant de décider, fin 2018, de la reporter à 2021.

Les pistes avancées pour remplacer la castration à vif - anesthésie locale, détection des carcasses odorantes à l'abattoir, sélection génétique - ne « répondent pas pour le moment aux exigences de la pratique », regrettaient les députés. Une décision saluée par les organisations agricoles, qui demandaient plus de temps pour s'adapter, craignant une forte hausse des coûts de production. L'Improvac, un produit permettant, grâce à deux piqûres en début et en fin de vie, de supprimer la mauvaise odeur des carcasses de porcs, constitue le principal espoir d'une filière pour qui le temps presse avant l'interdiction définitive de 2021. Un projet test sur 100 000 porcs a d'ailleurs été lancé dans le nord du pays.

En France, le ministre de l'agriculture Didier Guillaume a évoqué, en novembre, une interdiction pour fin 2021, sans faire toutefois d'annonce officielle. Des mesures sur le bien-être animal sont attendues dans les prochaines semaines. Certains pays européens, comme la Norvège, la Suisse et la Suède, ont déjà mis fin à la castration des porcelets.